

## Comparaison des directives relatives aux indicateurs alternatifs de performance

	ESMA Orientations Indicateurs alternatifs de performance (IAP)	IOSCO Statement Non-GAAP Financial Measures (NGMs)	Avant-projet de la directive concernant les indicateurs alternatifs de performance
<b>Objet</b>	6. Les orientations visent à promouvoir l'utilité et la transparence des IAP inclus dans les prospectus ou les informations réglementées. Le respect des orientations permet d'améliorer la comparabilité, la fiabilité et/ou la compréhension des IAP. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus respectant les présentes orientations fournissent au marché une représentation fidèle des informations financières communiquées.	This Statement is intended to assist issuers in providing clear and useful disclosure for investors and other users of non-GAAP financial measures, and to help reduce the risk that such measures are presented in a way that could be misleading.	Cette directive vise à promouvoir la clarté et la transparence dans l'utilisation des indicateurs alternatifs de performance.
<b>Champ d'application</b>	1. Les présentes orientations s'adressent: <ul style="list-style-type: none"> <li>) aux émetteurs définis comme des personnes physiques ou des entités juridiques régies par le droit privé ou public, autres que des États, dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui sont tenus de publier des informations réglementées comme prévu par la directive transparence. Dans le cas de certificats représentatifs admis à la négociation sur un marché réglementé, on entend par «émetteur» l'émetteur des valeurs mobilières représentées, qu'elles soient ou non admises à la négociation sur un marché</li> </ul>	This Statement is intended for both an issuer that prepares its financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and an issuer that prepares financial statements using a financial reporting framework other than IFRS.	Cette directive s'applique à tous les émetteurs ayant leur siège en Suisse et dont les droits de participation sont cotés à la SIX Swiss Exchange SA («SIX Swiss Exchange»).
			Les émetteurs dont le siège n'est pas en Suisse entrent également dans le champ d'application de la directive si leurs droits de participation sont cotés à la SIX Swiss Exchange, mais non dans leur pays d'origine.

	<p>réglémenté;          ) aux personnes responsables du prospectus conformément à l'article 6, paragraphe 1, de la directive prospectus.</p> <p>2. Les présentes orientations s'appliquent à toutes les autorités compétentes au titre de la directive transparence, du règlement abus de marché ou de la directive prospectus.</p>		
<b>Définition</b>	<p>17. On entend par «IAP» un indicateur financier, historique ou futur, de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie autre qu'un indicateur financier défini ou précisé dans le référentiel comptable applicable.</p>	<p>A non-GAAP financial measure is a numerical measure of an issuer's current, historical or future financial performance, financial position or cash flow that is not a GAAP measure.</p> <p>For the purposes of this Statement, a GAAP measure is a measure that is specified, defined or determined pursuant to the issuer's financial reporting framework. The content of financial statements, including the notes thereto, is determined by the relevant accounting standard setting bodies and/or securities regulators, therefore disclosures contained within the financial statements are not within the scope of this Statement.</p>	<p>On entend par indicateur alternatif de performance un indicateur financier, historique ou futur, de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie autre qu'un indicateur financier défini ou précisé dans la norme comptable reconnue applicable.</p> <p>Sont notamment exclus de cette définition:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les indicateurs de mesure physiques (p. ex. nombre de tonnes) ou non financiers;</li> <li>- les indicateurs définis dans toute autre réglementation applicable à l'émetteur (p. ex. solvabilité).</li> </ul>
<b>Applicabilité</b>	<p>3. Les présentes orientations s'appliquent aux indicateurs alternatifs de performance communiqués par les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus lorsqu'ils publient des informations réglementées et des prospectus (ainsi que des suppléments). Les informations</p>	<p>It applies to any non-GAAP financial measure that an issuer discloses outside of the financial statements. Non-GAAP financial measures are commonly presented in press releases, periodic reports including Management's Discussion and Analysis (MD&amp;A) or Operating and Financial Review (OFR),</p>	<p>Cette directive s'applique aux informations publiées par un émetteur sur une base périodique ou en lien avec un événement particulier et contenant des indicateurs alternatifs de performance qui ne sont pas communiqués dans les états financiers conformément à la norme comptable</p>

	<p>réglementées incluent, par exemple, les rapports de gestion communiqués au marché conformément à la directive transparence et les publications émises en application des exigences de l'article 17 du règlement abus de marché, comprenant des indicateurs financiers.</p> <p>19. Conformément à la définition visée au point 17, les présentes orientations ne s'appliquent pas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>) aux indicateurs définis ou précisés dans le référentiel comptable applicable, tels que le chiffre d'affaires, le résultat net ou le résultat par action;</li> <li>) aux indicateurs de mesures physiques ou non financiers, tels que le nombre d'employés, le nombre d'abonnés, les ventes par mètre carré (lorsque les chiffres concernant les ventes sont directement extraits des états financiers), ou aux indicateurs sociaux et environnementaux, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la ventilation de la main d'oeuvre par type de contrat ou par lieu géographique;</li> <li>) aux informations sur les principales prises de participations, les acquisitions ou cessions d'actions propres, et sur le nombre total de droits de vote;</li> <li>) aux informations visant à expliquer le respect d'un accord ou d'une exigence réglementaire, telles que les clauses d'un contrat de prêt ou la</li> </ul>	<p>disclosure documents filed with securities regulators and stock exchanges, and other communications to shareholders and market participants.</p> <p>An operating or statistical measure that is not a financial measure (such as numbers of stores or number of units) is not within the scope for purposes of this Statement.</p> <p>A financial measure required by law or a regulatory body is not within the scope of this Statement.</p>	<p>applicable. Ces informations périodiques ou liées aux événements incluent notamment les rapports financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse en rapport avec les informations financières.</p> <p>Cette directive ne s'applique pas aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prospectus publiés en rapport avec la cotation de valeurs mobilières;</li> <li>- présentations aux investisseurs.</li> </ul>
--	--	--	--

	base de calcul de la rémunération des administrateurs ou des dirigeants exécutifs.		
<b>Principes de communication</b>	20. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus doivent définir les IAP utilisés et leurs composants ainsi que le mode de calcul adopté, y compris le détail de toute hypothèse ou de tout postulat significatif utilisé. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus doivent également indiquer si l'IAP ou l'un de ses composants se rapportent à la performance (attendue) de la période passée ou future.		Pas de régulation.
<b>Dénomination et explication</b>	21. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus doivent communiquer, de manière claire et intelligible, les définitions de tous les IAP utilisés.  22. Les IAP communiqués doivent être assortis de dénominations reflétant leur contenu et leur mode de calcul afin d'éviter de transmettre des messages trompeurs aux utilisateurs.	1. Define each non-GAAP financial measure presented and provide a clear explanation of the basis of calculation.  2. Non-GAAP financial measures should be clearly labelled in a way such that they are distinguished from GAAP measures. Labels should be meaningful and should reflect the composition of the measure.	Des définitions claires et intelligibles doivent être données pour tous les indicateurs alternatifs de performance utilisés.  Les indicateurs alternatifs de performance doivent être assortis de dénominations reflétant leur contenu et leur mode de calcul afin d'éviter de transmettre des messages trompeurs aux utilisateurs. Le caractère trompeur d'une dénomination (p. ex. charge exceptionnelle) est déterminé sur la base des circonstances effectives.
<b>Rapprochement avec les postes des états financiers selon la norme comptable</b>	26. Un rapprochement de l'IAP avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche doit être communiqué en identifiant et expliquant les principaux retraitements.	7. Provide a clear and concise quantitative reconciliation from the non-GAAP financial measure to the most directly comparable GAAP measure presented in the financial statements. The adjustments should be explained.	Pour les indicateurs alternatifs de performance utilisés, il convient de fournir un rapprochement avec un poste pertinent des états financiers établis selon la norme comptable reconnue. Ce rapprochement peut notamment être publié sous forme d'une réconciliation.

	<p>27. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus doivent également présenter le montant du poste, du sous-total ou du total des états financiers le plus pertinent pour le rapprochement avec l'IAP concerné.</p> <p>28. Lorsque des éléments de rapprochement sont inclus dans les états financiers, les utilisateurs doivent être en mesure de les identifier dans ces états financiers. Lorsqu'un élément de rapprochement ne provient pas directement des états financiers, le rapprochement doit montrer comment le chiffre a été calculé.</p>	<p>8. If the reconciling items are derived from items reported in the GAAP financial information, they should be reconcilable to the financial statements.</p> <p>When a reconciling item cannot be extracted directly from the financial statements, the reconciliation should show how this figure is calculated.</p>	
<b>Explication sur l'utilisation des IAP</b>	<p>33. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus doivent expliquer la raison de l'utilisation des IAP afin de permettre aux utilisateurs de comprendre leur pertinence et leur fiabilité.</p>	<p>3. Explain the reason for presenting the non-GAAP financial measure including an explanation of why the information is useful to investors, and for what additional purposes, if any, management uses the measure.</p>	Pas de régulation.
<b>Remarque concernant la comparabilité limitée</b>	Pas de régulation.	<p>4. Explicitly state that the non-GAAP financial measure does not have a standardised meaning prescribed by the issuer's GAAP and therefore may not be comparable to similar measures presented by other issuers.</p>	Pas de régulation.
<b>Impartialité</b>	Pas de régulation.	<p>5. Non-GAAP financial measures should not be used to avoid presenting adverse information to the market.</p>	Pas de régulation.
<b>Présentation</b>	<p>35. Les IAP ne doivent pas être présentés avec plus d'importance, d'emphase ou de prééminence que les</p>	<p>6. When an issuer presents non-GAAP financial measures, those measures should not be presented with more</p>	<p>Les indicateurs alternatifs de performance ne doivent pas être présentés avec plus de prééminence que</p>

	indicateurs directement issus des états financiers.	prominence than the most directly comparable measure calculated and presented in accordance with GAAP. Presentation of non-GAAP financial measures, including information provided by reference, should not in any way confuse or obscure the presentation of the GAAP measures.	les indicateurs issus des états financiers établis selon la norme comptable reconnue. Il convient d'assurer un équilibre approprié entre les indicateurs de performance définis ou présentés conformément à la norme comptable applicable et les indicateurs alternatifs de performance utilisés.
<b>Mesures comparatives</b>	<p>37. Les IAP doivent être assortis d'indicateurs comparatifs pour les périodes antérieures correspondantes. Lorsque les IAP se rapportent à des prévisions ou des estimations, les indicateurs comparatifs doivent être en lien avec les dernières informations historiques disponibles.</p> <p>38. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus doivent présenter des rapprochements pour tous les indicateurs comparatifs présentés.</p>	9. If an issuer chooses to present non-GAAP financial measures, it should provide the measure for comparative periods.	Les indicateurs alternatifs de performance utilisés doivent être assortis d'indicateurs comparatifs pour les périodes antérieures correspondantes.
<b>Cohérence</b>	<p>41. La définition et le calcul d'un IAP doivent être cohérents dans le temps. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus décident de redéfinir un IAP, l'émetteur doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i.) expliquer les modifications effectuées;</li> <li>ii.) expliquer les raisons pour lesquelles ces modifications procurent des informations plus fiables et plus pertinentes sur la performance; et</li> <li>iii.) fournir des chiffres comparatifs modifiés.</li> </ul> <p>42. Si un émetteur cesse de communiquer un IAP, il doit expliquer la</p>	<p>10. The non-GAAP financial measures presented by an issuer should generally be presented consistently from period to period. Further:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- If an issuer chooses to change the composition of the non-GAAP financial measure, the issuer should explain any changes and the reason for making them, and provide comparative figures for the prior period with such figures adjusted to reflect the change in composition.</li> <li>- If an issuer determines it will no longer present a particular non-GAAP financial measure, the reason for this determination should be explained.</li> </ul>	<p>La définition et le calcul d'un indicateur alternatif de performance doivent être cohérents dans le temps.</p> <p>En cas de dérogation au principe de cohérence, il convient de publier cette circonstance et de décrire la nature de la modification de l'indicateur alternatif de performance.</p> <p>Les mesures comparatives doivent être ajustées en conséquence, ou une explication doit être fournie quant à la raison pour laquelle il a été renoncé à les ajuster («Comply or explain»).</p>

	raison pour laquelle il estime que cet IAP ne fournit plus d'information pertinente.		
<b>Caractérisation des éléments de non récurrents, peu fréquents ou inhabituels</b>	25. Les émetteurs ou les personnes responsables du prospectus ne doivent pas qualifier à tort des éléments de non récurrents, peu fréquents ou inhabituels. Par exemple, des éléments avérés sur des périodes antérieures et susceptibles de se produire sur des périodes futures ne seront que rarement considérés comme non récurrents, peu fréquents ou inhabituels (tels que les coûts de restructuration ou les dépréciations).	11. In IOSCO's experience there are rarely circumstances where a sufficient explanation could be provided that results in restructuring costs or impairment losses being described as non-recurring. Such items should not be described as non-recurring, infrequent or unusual without sufficient explanation.	Pas de regulation, voir article "Dénomination et explication".
<b>Recours aux renvois</b>	45. Sauf dans le cas des prospectus, dont le régime de l'incorporation par référence des informations relève d'un régime spécifique, et sauf dans le cas des États membres qui ne l'autorisent pas, le respect des obligations d'information prévues par les présentes orientations peut être effectué par un renvoi direct à d'autres documents publiés antérieurement, qui comportent les éléments requis sur les IAP, et qui sont immédiatement et facilement accessibles aux utilisateurs. Dans ce cas, le respect des orientations est évalué en lisant l'ensemble des documents. Toutefois, ce renvoi vers d'autres documents ne doit pas outrepasser les autres principes énoncés dans les présentes orientations.	IOSCO believes that sufficient information should accompany non-GAAP financial measures or be provided by reference to where the information is available.  12. The information that issuers provide regarding non-GAAP financial measures should be readily and easily accessible to investors and other users of financial information. Information is readily and easily accessible if it accompanies the non-GAAP financial measure or a reference is provided to where the information is available.	En guise d'alternative, les informations exigées par la présente directive peuvent être fournies par le biais d'un renvoi direct (p. ex. note de bas de page, hyperlien) à d'autres documents, tels qu'une annexe au rapport financier ou à un document de base disponible sur un site Internet. Ces documents doivent être accessibles au public au moment de la publication des indicateurs alternatifs de performance.